



SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 JUIN 2021

Etaient présents :

David SOUBIRAN, Daniel GOBATTO, Jean Michel VIOLLEAU, Michel PASCAU, Gilles LACLAVERE, Christian MANABERA, Dominique BARRAU, René CARPENTIER, Benoît BAQUE, Jean Pierre LABADIE, Gisèle MUTTI, Aurélie CAZAUBON, Alain DABOS, Serge COLOMBAN, Vincent ROUX, Sylvain DUSSEAU.

Etaient absents ou excusés :

Serge BADOR, Philippe DUTAUT, Jean CADEOT, Hervé LAMARQUE, Maxime TREBOSC, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Eric JUIN, Thibault TRETON, Christian CABALLE, Nadine BILLAUT, Claude TUO, Pierre LAFFARGUE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence. Il souhaite commencer la séance en rendant hommage à Monsieur Nicolas VERSCHUERE, délégué de la commune de Lectoure, récemment disparu. Une minute de silence est ainsi respectée en mémoire de Monsieur Nicolas VERSCHUERE.

David SOUBIRAN rappelle ensuite l'ordre du jour.

Sylvain DUSSEAU est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la séance du 15 mars 2021

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 15 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 mars 2021.

Présentation de deux nouveaux agents

David SOUBIRAN rappelle qu'il avait été décidé lors des derniers Comités Syndicaux le recrutement d'un nouvel agent au SIDEL sur le poste d'agent comptable et administratif qui serait mis à disposition du SIVOM à hauteur de 7 heures par semaine. Il indique que la candidate retenue, Laura Larrey, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2021 et précise que la convention de mise à disposition sera établie à l'issue de sa période d'essai. Le Président invite Laura Larrey à se présenter aux membres du Comité Syndical.

Il a été également procédé au recrutement d'un nouvel agent qui prendra ses fonctions le 23 août prochain à l'issue de sa période de préavis afin qu'un tuilage soit rendu possible avant la date effective du départ à la retraite de Patrick THORE fixée au 1^{er} janvier 2022.

David SOUBIRAN invite également Eric BERZI, qui remplacera Patrick THORE, à se présenter aux membres du Comité Syndical.

Jean-Michel VIOLLEAU demande si Eric BERZI effectuera les travaux de pelle et de débroussaillage. Le Président répond par l'affirmative et précise que le poste requiert de la polyvalence et de l'autonomie.

Information suite à la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juin 2021

David SOUBIRAN informe les membres présents que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1^{er} juin 2021 a décidé d'octroyer :

- Le marché de Maîtrise d'œuvre voirie à la Société **AC2I** (interlocuteur Monsieur Yannick LE MOAL) qui a proposé l'offre la mieux-disante (taux de Maîtrise d'œuvre à hauteur de 4.25 % du montant des travaux sur une base de 300 000 € HT pouvant varier à la baisse pour un montant de travaux supérieur à 300 000 € HT) ;
- Le marché de travaux de voirie attribué à l'Entreprise **STPAG** (interlocuteur Monsieur Mathieu MAZARS).

Céline ADAM expose les détails des analyses des offres établies ayant conduit la Commission d'Appel d'Offres à attribuer ces deux marchés aux entreprises **AC2I et STPAG**. Elle ajoute que la Société AC2I travaille actuellement avec le SIVOM dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Quintilla à LA ROMIEU et que les prestations fournies sont de qualité. Benoît BAQUE confirme que le travail de ce maître d'œuvre est très satisfaisant.

Le Président explique au Comité Syndical que le SIVOM pourra dorénavant bénéficier d'une police d'assurance spécifique garantissant les préconisations techniques en matière de travaux de voirie, ce qui n'était pas le cas dans le cadre des prestations proposées par la CCLG.

Il ajoute que le lancement du groupement de commandes alliant le SIVOM et les communes de Miradoux et de Sempesserre a également un impact économique sur le montant des travaux de voirie (baisse observée d'environ 5%).

Benoît BACQUE demande sur quelle durée ces marchés sont conclus. Céline ADAM répond qu'ils sont prévus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

David SOUBIRAN informe les délégués que les communes seront prochainement contactées par M. LE MOAL pour mettre à jour les programmes. Céline ADAM ajoute que les travaux débiteront à l'automne (reprofilage, purges...) et qu'en fonction des conditions climatiques, il est possible que les enduits soient reportés au printemps 2022. Dans ces conditions, un léger surdosage de la grave émulsion sera peut-être préconisé afin de passer la saison hivernale.

Plan de financement pour les travaux de réfection du pont de Caméau à POUY-ROQUELAURE suite à son effondrement

David SOUBIRAN rappelle que le pont situé au lieu-dit « Caméau » à Pouy-Roquelaure s'est effondré en février dernier et qu'il y a lieu de procéder à la remise en état qui s'impose pour rétablir l'accès en toute sécurité.

Il informe le Comité Syndical que les travaux consistent à mettre en place un ouvrage cadre en béton de 1,00 m x 1.75 m et que le montage d'un dossier de déclaration « Loi sur l'eau » est impératif pour obtenir l'accord de la DDT32 sur les travaux projetés. Il salue le travail de Céline ADAM qui est chargée du dossier, mission qui aurait occasionné un coût pour la commune d'environ 3 500 € HT si elle avait été confiée à un bureau d'études. Céline ADAM ajoute qu'un maître d'œuvre a toutefois été missionné en accord avec la Commune de Pouy Roquelaure pour la préconisation des travaux respectant le plus possible le milieu naturel et que le bureau d'études PI R2 (Monsieur Julhe) a été retenu.

Le coût prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre incluse) est évalué à 54 925,00 € HT soit **65 910,00 € TTC**.

Une demande de DETR sera déposée. Toutefois, compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux le financement proposé par la commune est le suivant :

- Autofinancement commune : 910.00 €
- Prêt long terme 65 000.00 €

Il est prévu de solliciter un emprunt long terme et d'effectuer si possible un remboursement anticipé dans le cas où une subvention serait perçue et une fois la TVA récupérée, et ce si et seulement si la DDT 32 donne son accord pour réaliser les travaux projetés.

David SOUBIRAN demande aux membres présents de se prononcer sur cette opération. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité l'opération et son financement proposés et autorise le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs à cette opération ainsi que tous documents utiles à sa mise en œuvre.

Programme National Ponts : état d'avancement

Le Président rappelle que ce programme national, piloté par le CEREMA implique le département et les syndicats pour élaborer un outil de travail permettant dans un premier temps de diagnostiquer l'état de certains ponts et de préconiser dans un second temps des travaux de remise en état pour les ouvrages identifiés comme les plus sensibles.

Céline ADAM informe les membres présents que cet audit est destiné aux petites communes gersoises et que les 13 communes éligibles sur les 14 que comptent le SIVOM (Lectoure n'étant pas éligible) sont toutes inscrites au programme. Un travail va donc être entamé afin de mettre au point une méthode de déploiement de ce Programme. Céline ADAM ajoute que le département du Gers a été identifié comme territoire « test » de ce déploiement eu égard à sa forte mobilisation.

Serge COLOMBAN demande si la responsabilité des usagers véhiculant des remorques en surcharge n'est pas engagée quand la fragilité de la structure des ponts est constatée. David SOUBIRAN répond qu'il appartient à la commune de décider du poids maximum autorisé pour emprunter la voirie concernée au regard des infrastructures existantes et/ou projetées. Il ajoute qu'à Pouy Roquelaure, la commune a statué pour un maximum de 19 Tonnes. Aurélie CAZAUBON confirme que le sujet a fait débat car la commune de Pouy-Roquelaure avait envisagé initialement un maximum de 26 tonnes qui a été ramené à 19 tonnes pour des raisons budgétaires. Elle explique que l'écart de prix est en effet très sensible et qu'il ne pouvait pas être supporté par le budget de la commune.

Pour la mise en conformité de la voirie des ponts, Christian MANABERA préconise une largeur d'accès de 6 m et l'installation de chasse-roues, les garde-corps métalliques expérimentés sur la commune de Lagarde n'ayant pas donné satisfaction.

Le Président précise qu'une fois le tonnage maximum admissible fixé par la commune, le maître d'œuvre est responsable du dimensionnement et des préconisations techniques associées.

La question est posée de savoir si les murs de soutènement pris en compte dans le Programme National Ponts sont liés aux voiries uniquement. Le Président répond que c'est effectivement le cas.

Questions diverses

Gisèle MUTTI demande où en est le fauchage. Céline ADAM répond que l'agent en charge du débroussaillage a pris du retard suite à un arrêt de travail de 8 jours et à une panne du VSV. Néanmoins, il termine le travail commencé sur Marsolan et continue sur les autres communes en suivant.

Serge COLOMBAN regrette que les talus ne soient pas faits au même moment que les accotements alors que le VSV est doté de deux bras qui pourraient fonctionner en même temps. Il ajoute que la circulation est dangereuse à certains endroits car l'herbe haute est un obstacle à la visibilité. Gisèle MUTTI confirme que c'est accidentogène notamment dans les virages.

David SOUBIRAN explique que le fonctionnement des deux bras du véhicule en simultané est compliqué. Néanmoins, il demande aux membres présents d'identifier ces points et de les lister pour que le SIVOM essaie de les intégrer lors du premier débroussaillage. Céline ADAM précise que le recrutement d'un 3^{ème} agent serait nécessaire pour satisfaire toutes les demandes et adapter davantage les circuits aux besoins des communes. Le Président ajoute que le SIVOM peut évoluer mais qu'il manque de personnel. Daniel GOBATO remarque que 2 chauffeurs seront en poste pour quelques mois quand Eric BERZI prendra ses fonctions.

David SOUBIRAN indique qu'il communique au sein des communes par le biais des Conseils municipaux pour faire connaître à tous les nouveaux élus les prestations proposées par le SIVOM.

Jean-Michel VIOLLEAU demande si le VSV est souvent en panne. Nadine de GRENIER répond que cela arrive peu fréquemment. Néanmoins, le coût de l'entretien du VSV reste très élevé.

Christian MANABERA demande s'il est possible de passer une commande de panneaux. Céline ADAM répond que cela est tout à fait envisageable et qu'il est préférable d'échelonner les commandes plutôt que d'en passer une seule dans l'année.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, David SOUBIRAN

